

Décision n° 73 NOM du 23 février 2007

Le Président de la République,

Vu l'article 56 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, et notamment son article 1^{er} ;

Vu la décision en date du 27 février 2004 par laquelle il a nommé M. Pierre Mazeaud en qualité de président du Conseil constitutionnel,

Décide :

M. Jean-Louis Debré est nommé président du Conseil constitutionnel en remplacement de M. Pierre Mazeaud.

Fait à Paris, le 23 février 2007.

Jacques Chirac

Journal officiel du 24 février 2007, p. 3353 (n° 4)

Recueil, p. 483